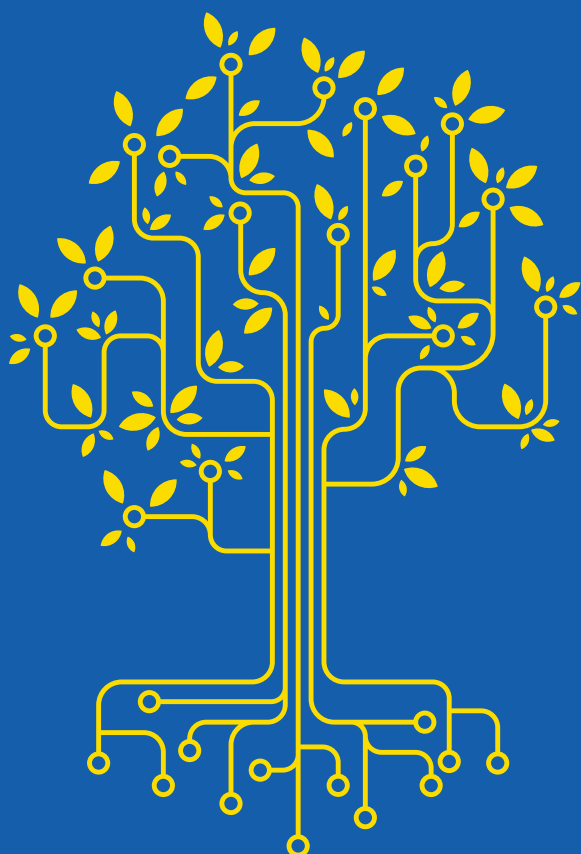
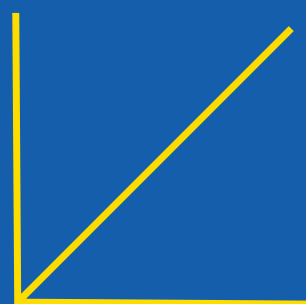




Cap Numérique Responsable : Une trajectoire partagée pour Rouen et la Métropole

“Un numérique sobre, inclusif et au service de la transformation durable du territoire”



Feuille de route 2024 - 2028



Rouen 


métropole
ROUENNORMANDIE

Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie
Abdelkrim Marchani, Vice-Président en charge de l'économie, l'attractivité, l'enseignement supérieur et la recherche, la vie étudiante, le numérique
Matthieu de Montchalin, Adjoint au Maire en charge des Affaires Générales

Chère Madame,
Cher Monsieur,

La Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen mènent depuis plusieurs années de nombreuses actions en faveur du numérique responsable.

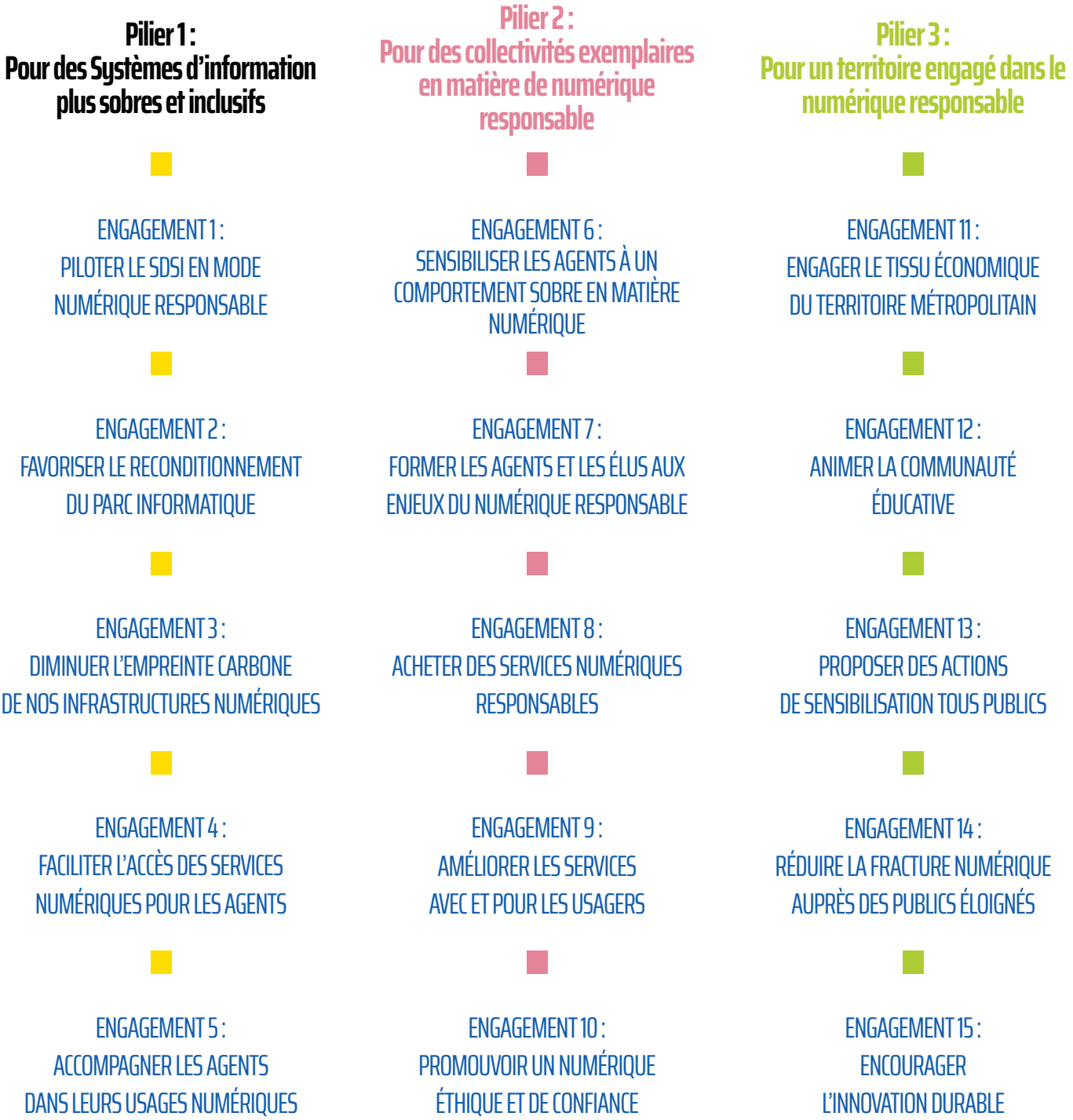
L'amplification du numérique, accentuée par la crise du Covid-19, amène les services publics à un besoin constant d'adaptation. Le numérique a des impacts tant environnementaux que sociétaux qu'il convient de prendre en compte. Nous souhaitons adopter une trajectoire partagée pour la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie : un numérique sobre, inclusif et au service de la transformation durable du territoire.

C'est en ce sens que nous développons ensemble une feuille de route, accompagnant la mutualisation de nos ressources, et la création d'une Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) commune à la Ville et à la Métropole.

À travers divers engagements, nous travaillons à moderniser nos approches, pour des systèmes d'information plus sobres et inclusifs, et des services publics exemplaires en matière de numérique responsable. C'est plus largement l'ensemble du territoire métropolitain, tissu économique, associations, communauté éducative, et grand public, que nous souhaitons arrimer à cette démarche. La Métropole a notamment été récompensée pour son action dans le domaine, en recevant le label « Territoire Innovant » des Interconnectés en 2024.

La Ville de Rouen s'attachera, comme elle l'a toujours fait en raison de sa proximité forte avec les habitants, à garantir à la fois une communication et des démarches en ligne efficaces sur son site internet, tout en pérennisant les alternatives au canal numérique (accueil physique, téléphonique etc...).

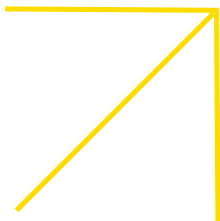
Nous souhaitons par ailleurs mobiliser les publics éloignés du numérique, pour que ce dernier soit un vecteur de lien et non pas l'origine de fractures. C'est ainsi que le numérique peut devenir un outil au service du bien commun et de l'intérêt général.



La Métropole Rouen Normandie, avec ses 71 communes membres, se positionne comme la 4e métropole de France en termes de taille et de dynamisme. Acteur majeur du territoire normand, elle est la 2e puissance publique d'investissement de la région avec un budget proche d'un milliard d'euros. Son rôle de locomotive économique le long de l'axe Seine en fait un territoire stratégique pour la transition social-écologique. À l'avant-garde de cette transformation, la Métropole affirme depuis plusieurs années son engagement fort en faveur du développement durable à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial et l'initiative "Notre COP21". La Ville de Rouen, centre historique et économique de la Métropole, joue un rôle moteur dans cette dynamique.

Depuis 2019, la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen se sont engagées dans une démarche de numérique responsable, conscientes que l'accélération de la numérisation, amplifiée par la crise du Covid-19, exige une prise en compte croissante des enjeux environnementaux. En réponse aux exigences de la loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique), qui impose de nouvelles obligations aux EPCI et communes de plus de 50 000 habitants, la sobriété numérique devient une priorité pour concilier l'efficacité des outils numériques avec la réduction de leur empreinte écologique et sociale. Cela implique non seulement de minimiser l'impact environnemental du numérique, mais aussi de garantir l'inclusion numérique pour l'ensemble des citoyens.

Ensemble, les deux collectivités élaborent une feuille de route numérique responsable mutualisée, où sobriété, inclusion et innovation se conjuguent pour construire un avenir plus durable. Cette feuille de route vise à optimiser les ressources, harmoniser les efforts et favoriser une transition numérique équitable, permettant ainsi à tous les acteurs – élus, agents et citoyens – de contribuer à un modèle numérique vertueux et inclusif.



Chiffre clé 1

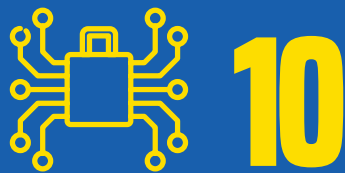
Selon l'ADEME et l'Arcep, l'empreinte carbone du numérique représentait 3,6 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde en 2023

Chiffre clé 2

Selon l'INSEE en 2023 : 17 % de la population française serait en situation d'illectronisme (soit 8 millions de personnes concernées)

Chiffre clé 3

Selon l'ANSSI en 2023, les collectivités territoriales ont, en moyenne, été victimes de 10 incidents cyber par mois



La feuille de route numérique responsable, **mutualisée entre la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie** s'inscrit pleinement dans la dynamique de la Transition Social-Écologique (TSE) du territoire. Elle vise à concilier les avancées technologiques avec les impératifs environnementaux, sociaux et économiques de notre époque.

Cette stratégie encourage les bonnes pratiques numériques, promeut la simplicité, et aide les agents et les usagers à améliorer leurs compétences numériques. Elle s'aligne avec les stratégies et politiques des deux organisations en intégrant l'impact du numérique dans tous les secteurs.

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de mettre en place des modalités de gouvernance stratégique et opérationnelle, afin d'inscrire la démarche dans la durée et dans une dynamique d'amélioration continue. **La création d'une Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN)** commune à la Ville et à la Métropole de Rouen, s'inscrit pleinement dans cette ambition. Elle permet de mutualiser les expertises, de rationaliser les outils, et d'accroître l'impact des actions entreprises, tout en garantissant une amélioration constante de la qualité des services numériques offerts à l'ensemble des usagers et des agents.

Toutefois, le numérique ne se limite plus aux compétences d'une DSIN. Il est devenu un enjeu transversal qui doit impliquer tous les services des deux collectivités, intégrant ainsi la diversité des métiers et des expertises, au service de notre territoire. La Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie se sont pleinement engagées dans cette dynamique, avec une vision commune qui place le numérique au cœur de la transition social-écologique et d'un modèle de Territoire Intelligent et Durable, adopté dès juillet 2021. Ce modèle prône un numérique humaniste, résolument orienté vers le bien commun.

Nos collectivités sont **engagées dans la promotion d'un Numérique Responsable depuis plusieurs années** au travers de plusieurs actions concrètes :

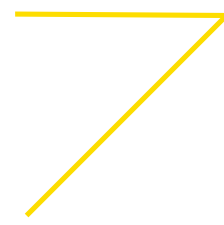
Mobilisation et sensibilisation des acteurs économiques du territoire dans le cadre de la **coalition numérique responsable de la COP 21**.

Soutien à la création d'une filière locale de reconditionnement de matériel informatique pour récupérer des parcs informatiques et mettre à disposition des ordinateurs à un tarif solidaire.

Formations au numérique responsable depuis 2022 auprès des agents en collaboration avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Participation au Digital Clean Up Day depuis 2022 afin de sensibiliser à l'impact environnemental du numérique et d'encourager les agents, les organisations et les citoyens à nettoyer leurs données numériques et à donner une seconde vie à leurs équipements électroniques inutilisés.

Signature de la charte Numérique Responsable de l'Institut du Numérique Responsable (INR) par les 2 organisations afin d'affirmer notre engagement à adopter une démarche numérique plus responsable et durable.



Structurer un plan d'action mutualisé est devenu indispensable pour gagner en impact et optimiser nos ressources, tant humaines que financières. La mutualisation de notre DSIN représente une opportunité clé pour inscrire nos collectivités dans une démarche de **labellisation Numérique Responsable**, fondée sur un diagnostic partagé et un plan d'engagements communs.

Cette démarche a été coconstruite en impliquant activement les agents des deux organisations, et en associant la société civile à travers le **Comité du numérique**, rattaché au Conseil de Développement de la Métropole. Ensemble, la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie s'engagent à créer un modèle numérique durable, inclusif, et résilient pour le territoire.

Pilier 1 : Pour des Systèmes d'information plus sobres et inclusifs

■ ENGAGEMENT 1 : PILOTER LE SDSI EN MODE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

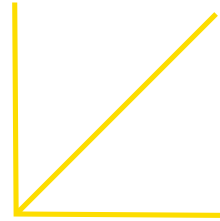
La gestion du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) doit intégrer les principes du numérique responsable pour **minimiser l'empreinte environnementale et optimiser les ressources numériques**. Pour cela, une gouvernance sera mise en place s'appuyant sur des critères définis afin d'arbitrer les projets en fonction de ces équilibres, et en particulier d'invalides des projets coûteux à faible bénéfices. L'adoption de ces principes permet de rationaliser les projets numériques, tout en contribuant à une meilleure efficacité énergétique et à une réduction des coûts.

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :

Adopter une méthode d'évaluation (scoring) pour mesurer l'impact environnemental et l'efficacité des projets.

Appliquer aux solutions la règle des trois U :
Utiles, Utilisables et Utilisées.

Consolider le SDSI mutualisé Ville et Métropole en harmonisant les outils et infrastructures pour réduire la redondance, et en optimisant les ressources partagées dans une logique de mutualisation.



CLÉ DE SUIVI : PERTINENCE ET PRIORISATION DES PROJETS



■ ENGAGEMENT 2 : FAVORISER LE RECONDITIONNEMENT DU PARC INFORMATIQUE

L'impact environnemental du numérique se joue à plus de 80% à l'étape de sa fabrication qui par ailleurs nous échappe en majeure partie aujourd'hui. Nous pouvons agir en revanche sur la suite du **cycle de vie de nos matériels** : allonger leur durée de vie, mettre en place des dispositifs de réemploi.

En interne, au sein de nos services et activités ponctuelles ; en externe, en confiant aux **acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)** les étapes de **reconditionnement** (réparation, effacement des données, anonymisation...), **réemploi** (redistribution à faible coûts aux publics en situation de précarité notamment)

jusqu'au **recyclage** auprès des organismes spécialisés dans le traitement des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :

Mettre en place une solution d'inventaire mutualisé pour nos collectivités afin d'avoir une visibilité claire et en temps réel sur l'état du parc informatique et de prioriser le reconditionnement des équipements fonctionnels, en veillant à la qualité de la donnée.

Développer des conventions de partenariat avec les acteurs de la filière du reconditionnement, notamment avec des associations et entreprises de l'ESS, pour garantir la qualité des opérations de reconditionnement et la redistribution aux publics cibles.

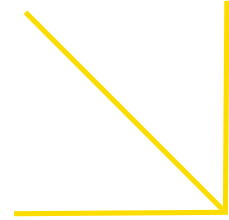
Elaborer des dispositifs pour cibler les bénéficiaires en priorisant les publics en situation de précarité, les établissements scolaires ou les associations locales, afin de favoriser l'inclusion numérique et l'accès à du matériel informatique à moindre coût.



CLÉ DE SUIVI :
DURÉE DE VIE DES ÉQUIPEMENTS

Pilier 1 : Pour des Systèmes d'information plus sobres et inclusifs

■ ENGAGEMENT 3 : DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DE NOS INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES



Notre système informatique ne peut fonctionner sans infrastructures : réseaux (fibre, wifi, télécom), centres de données, ...

Dans ce domaine, il s'agit d'adopter une **approche technique bien structurée** pour optimiser nos installations et architectures et choisir les matériels et partenaires prestataires les plus adaptés.

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :

Mesurer l'empreinte GES IT (Gaz à Effet de Serre de notre Système d'Information) en réalisant un audit environnemental des infrastructures numériques pour identifier les sources d'émissions et définir des objectifs de réduction.

Adopter des technologies vertes plus vertueuses

Optimiser nos serveurs et espaces de stockage en consolidant les infrastructures, décommissionnant les équipements obsolètes et en adoptant des pratiques de gestion de la donnée plus efficaces



CLÉ DE SUIVI : EMPREINTE CARBONE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

■ ENGAGEMENT 4 : FACILITER L'ACCÈS DES SERVICES NUMÉRIQUES POUR LES AGENTS

Il est essentiel d'adapter les services numériques aux besoins et capacités des agents pour améliorer leur efficacité et leur satisfaction. Cet engagement vise à rendre les services plus accessibles, intuitifs et adaptés aux différents profils d'utilisateurs internes, tout en respectant les normes d'accessibilité du RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité). Il s'agit également d'appliquer des **principes d'éco-socio-conception afin d'équilibrer les aspects d'utilisabilité, de performance et de sécurité**. Chaque démarche doit être soutenue par le support numérique le plus approprié, pour garantir une expérience utilisateur fluide et une adoption large des outils numériques au sein de la collectivité.

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :

Mesurer et évaluer les usages des applications en place en lien avec les besoins des usagers internes.

Améliorer et adapter le parcours utilisateur et les usages.

Veiller à mettre en œuvre les actions permettant de respecter les normes d'accessibilité.



CLÉ DE SUIVI : NIVEAU DE COMPÉTENCE NUMÉRIQUE DES AGENTS PAR DES OUTILS ET RÉFÉRENTIELS NATIONAUX OU INTERNATIONAUX

■ ENGAGEMENT 5 : ACCOMPAGNER LES AGENTS DANS LEURS USAGES NUMÉRIQUES

Identifier les fragilités en interne pour mieux **accompagner la transformation des métiers, au plus près des besoins**. Nous souhaitons amener chacun à acquérir les compétences numériques nécessaires, à son rythme.

Dans cette perspective, nous souhaitons développer une **offre de formation variée** : formats courts, dispositifs ludiques, ateliers collectifs, ...

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :

Déployer un dispositif d'évaluation des compétences numériques à l'ensemble des agents pour identifier les besoins de formation individuels et ajuster les parcours de formation en fonction des niveaux de maîtrise des outils numériques.

Déployer des dispositifs d'accompagnement à la montée en compétences personnalisés pour favoriser la montée en compétences numériques des agents.

Développer une offre de formation adaptée aux différents publics internes (agents d'accueil, travailleurs sociaux, managers...).



CLÉ DE SUIVI : AMÉLIORATION DES SITES ET APPLICATIONS DES COLLECTIVITÉS



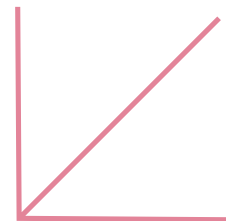
Pilier 2 : Pour des collectivités exemplaires en matière de numérique responsable

ENGAGEMENT 6 :
SENSIBILISER LES AGENTS À UN COMPORTEMENT SOBRE EN MATIÈRE NUMÉRIQUE

Pour réussir la transition vers un numérique plus éthique et durable, il est essentiel de **sensibiliser les agents aux enjeux du numérique responsable**. Cet engagement vise à développer une prise de conscience collective autour des impacts environnementaux et sociétaux du numérique, tout en encourageant les bonnes pratiques à adopter au quotidien. Chaque agent doit être acteur de cette démarche, en participant à la réduction de l’empreinte numérique de la collectivité et en adoptant des comportements plus responsables dans l’utilisation des outils et services numériques.

Au-delà des seules actions de sensibilisation, le principe des différentes actions est d’engager chaque participant dans une démarche d’amélioration de ses pratiques et de vérifier dans le temps qu’il s’y tient.

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :



Participer au World Digital Cleanup Day en organisant des actions internes afin d’inciter les agents à participer à cette journée mondiale dédiée à la réduction des déchets numériques.

Mettre en place un guide des écogestes et bonnes pratiques pour les agents et les nouveaux arrivants

Promouvoir en interne le MOOC de 30 minutes de l’INR (cours en ligne gratuit et libre d’accès)



CLÉ DE SUIVI : ENGAGEMENTS DES AGENTS À L’ISSUE DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

ENGAGEMENT 7 :
FORMER LES AGENTS ET LES ÉLUS AUX ENJEUX DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Afin de professionnaliser les agents et d’intégrer les principes du numérique responsable (NR) dans l’ensemble de nos pratiques, il est essentiel de développer un plan de formation adapté. Ce parcours d’acculturation et de formation sera destiné non seulement aux agents, mais également aux élus, au directeur général des services (DGS) et aux directeurs généraux adjoints (DGA), ainsi qu’aux managers. L’objectif est d’enrichir leurs compétences sur les enjeux environnementaux et éthiques liés au numérique, et de mesurer les effets concrets de ces formations sur les pratiques internes de la collectivité.

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :

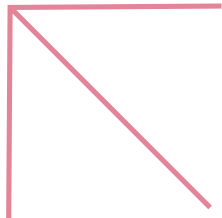
Mettre en place des sessions de formation numérique responsable pour permettre aux agents et élus de se former aux principes du numérique responsable, avec un suivi pour valider leurs compétences dans ce domaine.

Proposer des formations à l’écoconception afin d’outiller les équipes sur des aspects spécifiques du numérique durable, en prenant en compte l’impact environnemental à chaque étape du cycle de vie des projets numériques.

Organiser une formation sur la transition Social Ecologique avec des ateliers de sensibilisation en pédagogie active.



CLÉ DE SUIVI : NOMBRES D’AGENTS FORMÉS SUR LE NUMÉRIQUE RESPONSABLE



Pilier 2 : Pour des collectivités exemplaires en matière de numérique responsable

■ ENGAGEMENT 8 : ACHETER DES SERVICES NUMÉRIQUES RESPONSABLES

Adopter des **solutions numériques plus éthiques et durables** en intégrant des **considérations environnementales et sociales dans le processus d'achat** de nos services numériques afin de promouvoir la sobriété numérique notamment par l'allongement de la durée de vie de ces services.

Plus largement, il s'agit de prendre en compte les spécificités des marchés TIC au sein de notre SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables).

Sensibiliser les fournisseurs et prestataires pour les encourager à adopter des pratiques plus responsables et les informer des nouvelles attentes et exigences en matière de numérique responsable dans les marchés publics.

La **commande publique** constitue un véritable **levier de montée en maturité** des opérateurs économiques **du marché**, le défi consiste à positionner le juste niveau d'exigence qui garantit l'égalité d'accès aux marchés publics.

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :

Sensibiliser les équipes et porteurs de marchés pour acheter mieux afin qu'elles puissent mieux comprendre les enjeux de durabilité et intégrer des critères de sobriété numérique et de responsabilité sociale dans leurs cahiers des charges.

Actualiser les marchés publics avec des clauses responsables en y incluant des critères en matière d'éco-conception, d'efficacité énergétique et de durabilité des solutions numériques.



CLÉ DE SUIVI : % D'APPEL D'OFFRE ET DE CONTRATS INCLUANT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

■ ENGAGEMENT 9 : AMÉLIORER LES SERVICES AVEC ET POUR LES USAGERS

L'amélioration des services numériques doit s'appuyer sur une approche centrée sur les usagers. Il s'agit de comprendre leurs besoins et leurs attentes pour co-construire des services accessibles, intuitifs et inclusifs. Cette démarche favorise une meilleure expérience utilisateur et renforce la relation entre les citoyens et la Métropole. En s'appuyant sur des outils de consultation et des retours d'expérience, nous pourrions ajuster continuellement nos services et proposer des solutions numériques adaptées à toutes et tous, en tenant compte notamment des personnes les plus vulnérables face au numérique.

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :

Co-construire les services avec les usagers via des ateliers collaboratifs et des consultations citoyennes.

Mettre en place des indicateurs de satisfaction pour évaluer l'efficacité et l'adoption des services.

Adapter les interfaces des services numériques pour garantir leur accessibilité (notamment via des outils de design inclusif et la conformité RGAA).



CLÉ DE SUIVI : TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS

■ ENGAGEMENT 10 : PROMOUVOIR UN NUMÉRIQUE ÉTHIQUE ET DE CONFIANCE

Le développement d'un numérique éthique et de confiance repose sur une gestion responsable des données. Cela inclut la sécurisation des systèmes, l'optimisation du stockage des données, et la gestion complète de leur cycle de vie. L'objectif est de garantir la sécurité et la confidentialité des informations, tout en assurant une transparence totale dans les services numériques. Il est crucial de respecter les normes de protection des données (RGPD) et d'adopter une approche responsable en matière d'intelligence artificielle, afin de créer un environnement numérique sûr et respectueux des droits de chacun.

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :

Mettre en place une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) pour définir des mesures robustes de sécurisation des données et garantir la confidentialité et l'intégrité des informations stockées et échangées au sein de la collectivité.

Déployer une stratégie de gestion de la donnée dans les services afin d'optimiser la production, la qualité et la diffusion des données tout en respectant les principes de sobriété numérique et en minimisant leur empreinte écologique.

Sensibiliser aux enjeux d'une IA éthique et responsable en formant les équipes aux impacts de l'intelligence artificielle, afin de s'assurer que les innovations technologiques respectent des critères éthiques, transparents et respectueux des droits fondamentaux.



CLÉ DE SUIVI : PROJETS NUMÉRIQUES GARANTISSANT DES PRATIQUES RESPONSABLES ET CONFORMES AUX VALEURS DES COLLECTIVITÉS



Pilier 3 : Pour un territoire engagé dans le numérique responsable

■ ENGAGEMENT 11 : ENGAGER LE TISSU ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Le développement d’un numérique responsable sur un territoire ne peut se faire sans l’engagement des acteurs économiques. Il est crucial de fédérer les entreprises, associations et autres partenaires locaux autour des enjeux de durabilité et d’éthique numérique.

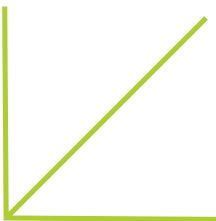
Cet engagement vise à sensibiliser/former l’ensemble des acteurs économiques aux impacts environnementaux et sociaux de leurs activités numériques et à les accompagner dans la conception et le déploiement d’un programme d’actions.

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :

Animer la coalition Numérique responsable de la COP21 pour mobiliser durant un an les entreprises désireuses de créer un plan d’actions NR.

Fédérer les associations du numérique autour du projet Fair(e) tech afin d’organiser des événements sur la thématique du NR.

Promouvoir le Digital Clean Up Day auprès des structures du territoire pour encourager la réduction des déchets numériques et l’optimisation de l’usage des technologies.



CLÉ DE SUIVI : ENGAGEMENTS DES STRUCTURES AYANT PARTICIPÉ AU PARCOURS DE LA COALITION NUMÉRIQUE RESPONSABLE



■ ENGAGEMENT 12 : ANIMER LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

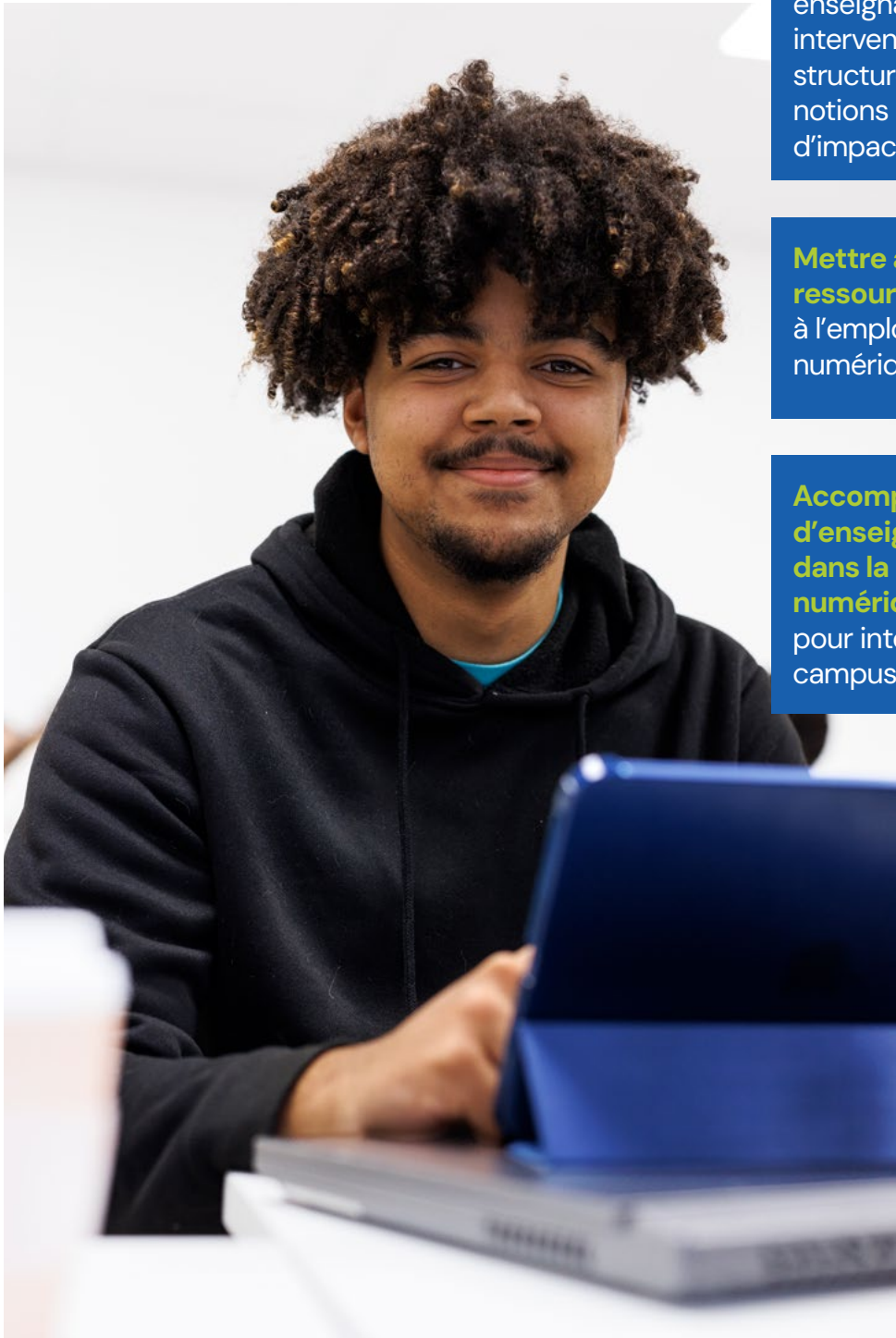
La communauté éducative joue un rôle fondamental dans la diffusion des bonnes pratiques numériques auprès des jeunes générations. Il est essentiel d’engager enseignants, élèves et étudiants autour des questions de numérique responsable, pour en faire des acteurs éclairés de cette transition. La Ville de Rouen et la Métropole souhaitent développer des actions éducatives concrètes, sensibiliser les établissements scolaires et universitaires et les accompagner dans l’adoption de pratiques numériques durables, tout en encourageant la création de contenus pédagogiques innovants et adaptés à ces enjeux.

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :

Développer des actions pédagogiques en lien avec les enseignants et les professionnels intervenant dans les écoles et les structures enfance, pour intégrer les notions de sobriété numérique et d’impact environnemental.

Mettre à disposition des ressources pédagogiques prêtes à l’emploi et utilisables sur le numérique responsable.

Accompagner les établissements d’enseignement supérieur dans la mise en place d’actions numériques responsables (NR) pour intégrer ces enjeux sur leurs campus et dans les cursus.



CLÉ DE SUIVI : NOMBRE D’ACTIONS PÉDAGOGIQUES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pilier 3 : Pour un territoire engagé dans le numérique responsable

■ ENGAGEMENT 13 : PROPOSER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION TOUS PUBLICS

La transition vers un numérique responsable (NR) doit s'accompagner d'une sensibilisation de tous les acteurs du territoire. Il est essentiel d'inclure le grand public, ainsi que les associations, commerçants et partenaires culturels, dans cette démarche pour favoriser une prise de conscience collective. En participant à des événements ou en initiant des actions locales, la collectivité peut encourager chacun à adopter des pratiques numériques plus responsables et respectueuses de l'environnement.

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :

Sensibiliser au NR nos partenaires locaux (associations, acteurs culturels) en organisant des ateliers dédiés et en partageant les bonnes pratiques à travers des chartes d'engagement.

Proposer des ateliers de sensibilisation pour le grand public pour encourager la réparation, le réemploi et le recyclage des équipements numériques, et pour diffuser la pratique d'un usage responsable et éclairé du numérique.

Impliquer et valoriser les acteurs locaux du territoire engagés dans le réemploi et le recyclage, en créant des partenariats et en les promouvant lors d'événements publics dédiés au numérique responsable.



CLÉ DE SUIVI : NOMBRE D'ACTIONS DE SENSIBILISATION ET NOMBRE DE PARTICIPANTS

■ ENGAGEMENT 14 : RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE AUPRÈS DES PUBLICS ÉLOIGNÉS

Selon l'INSEE, en 2021, près de **17% de la population française se trouve en situation d'illectronisme**, avec des difficultés marquées pour les publics précaires, et 40% des personnes âgées de 75 ans et plus sont également concernées. La fracture numérique accentue le risque de non-recours aux droits, notamment pour les démarches administratives en ligne. Il est donc essentiel de proposer des alternatives au tout numérique, et de prévoir un accompagnement spécifique pour les personnes éloignées du numérique, ou encore pour les personnes en situation de handicap. L'objectif est d'assurer une réelle inclusion numérique en facilitant l'accès aux droits et aux services essentiels pour tous.

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :

Renforcer l'accompagnement individuel aux démarches administratives en ligne avec l'appui des conseillers numériques pour aider les citoyens dans l'utilisation des services publics numériques.

Organiser des ateliers collectifs de sensibilisation et d'appropriation du numérique en abordant des thématiques telles que la cybersécurité, la gestion des mots de passe, et l'utilisation des outils en ligne, afin de rendre les citoyens autonomes dans leurs démarches quotidiennes.

Participer à la gouvernance sur l'inclusion numérique pilotée par le Département de Seine-Maritime et la Préfecture dans le cadre du dispositif national **France Numérique Ensemble**.



CLÉ DE SUIVI : ACCOMPAGNEMENTS RÉALISÉS PAR LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES

■ ENGAGEMENT 15 : ENCOURAGER L'INNOVATION DURABLE

L'innovation durable est essentielle pour relever les défis environnementaux et sociaux auxquels nous faisons face. En utilisant les technologies numériques de manière responsable, la Métropole peut promouvoir des solutions qui allient innovation et respect de l'environnement et de la population. Il est également crucial de veiller à ce que ces innovations soient éthiques, soutenables et sécurisées, notamment lorsqu'il s'agit de technologies émergentes comme l'intelligence artificielle.

3 actions clés pour concrétiser cet engagement :

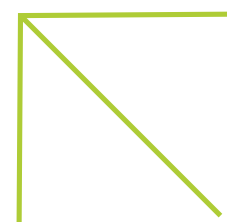
Établir des partenariats avec des startups et des entreprises innovantes pour développer et tester des technologies durables, tout en soutenant l'écosystème entrepreneurial.

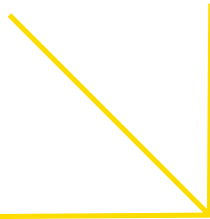
Développer la plateforme Open Data métropolitaine pour partager les données d'intérêt public, et ainsi encourager la création de nouveaux services et applications qui répondent aux enjeux environnementaux de manière transparente et collaborative.

Soutenir la French Tech Rouen Normandie pour favoriser l'émergence d'entreprises de la Tech for good.



CLÉ DE SUIVI : PROJETS CONTRIBUANT À DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX





Juin 2023 :
1ère délibération Numérique responsable de la Ville de Rouen



Juin 2025 à juin 2028 :
Mise en œuvre du plan d'action (audit à 18 mois)

4

9



Novembre 2023 :
Signature de la Charte Numérique responsable de l'INR par la Ville



Décembre 2024 :
Adoption de la stratégie Numérique responsable commune à la Métropole et à la Ville de Rouen



Juin 2025 :
Labellisation



Décembre 2026 :
Audit intermédiaire



Juin 2028 :
Renouvellement du label



Septembre 2023 :
1ère Délibération Numérique responsable de la Métropole



Septembre 2022 :
Signature de la Charte Numérique responsable de l'INR par la Métropole



Juillet 2021 :
Vote de la stratégie Territoire Intelligent et durable de la Métropole Rouen Normandie

1

2

3

6

5

7

8

11

10

Cette feuille de route s’inscrit dans une démarche itérative d’amélioration continue. Face aux défis environnementaux, sociaux et économiques auxquels nous sommes confrontés : il est essentiel que la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen adoptent une approche résolument proactive et agile pour intégrer les principes du numérique responsable. Cette évolution nécessite un engagement sur le long terme avec la volonté de s’adapter, de progresser et de tirer les enseignements de chaque action mise en œuvre.

Le défi auquel nous faisons face est immense. Il ne s’agit pas simplement d’optimiser nos systèmes ou de réduire notre impact écologique mais de réinventer notre manière de concevoir et d’utiliser le numérique. Une transformation qui ne pourra se concrétiser que par la responsabilité partagée de tous et de chacun.

Au-delà de la durabilité, notre ambition est de construire un futur souhaitable. Ce n’est pas simplement un impératif écologique ou technique, mais un véritable projet de société, où le numérique devient un outil au service du bien commun.



Pilier 1 :
Pour des Systèmes d’information plus sobres et inclusifs



ENGAGEMENT 1 :
PILOTER LE SDSI EN MODE
NUMÉRIQUE RESPONSABLE



ENGAGEMENT 2 :
FAVORISER LE RECONDITIONNEMENT
DU PARC INFORMATIQUE



ENGAGEMENT 3 :
DIMINUER L’EMPREINTE CARBONE
DE NOS INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES



ENGAGEMENT 4 :
FACILITER L’ACCÈS DES SERVICES
NUMÉRIQUES POUR LES AGENTS



ENGAGEMENT 5 :
ACCOMPAGNER LES AGENTS
DANS LEURS USAGES NUMÉRIQUES

Pilier 2 :
Pour des collectivités exemplaires en matière de numérique responsable



ENGAGEMENT 6 :
SENSIBILISER LES AGENTS À UN
COMPORTEMENT SOBRE EN MATIÈRE
NUMÉRIQUE



ENGAGEMENT 7 :
FORMER LES AGENTS ET LES ÉLUS AUX
ENJEUX DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE



ENGAGEMENT 8 :
ACHETER DES SERVICES NUMÉRIQUES
RESPONSABLES



ENGAGEMENT 9 :
AMÉLIORER LES SERVICES
AVEC ET POUR LES USAGERS



ENGAGEMENT 10 :
PROMOUVOIR UN NUMÉRIQUE
ÉTHIQUE ET DE CONFIANCE

Pilier 3 :
Pour un territoire engagé dans le numérique responsable



ENGAGEMENT 11 :
ENGAGER LE TISSU ÉCONOMIQUE
DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN



ENGAGEMENT 12 :
ANIMER LA COMMUNAUTÉ
ÉDUCATIVE



ENGAGEMENT 13 :
PROPOSER DES ACTIONS
DE SENSIBILISATION TOUS PUBLICS



ENGAGEMENT 14 :
RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE
AUPRÈS DES PUBLICS ÉLOIGNÉS



ENGAGEMENT 15 :
ENCOURAGER
L’INNOVATION DURABLE

